



Montréal, le 12 février 2020

Objet : Votre demande d'accès à des documents – Décision
N/Réf. : 18124

En réponse à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 10 décembre 2019, nous vous transmettons une partie des renseignements demandés et détenus par le Ministère.

À cet égard, notez que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi) prévoit certaines restrictions au droit d'accès. Ainsi, en vertu des articles 53 et 54 de la Loi (en annexe), l'accès à certains renseignements vous est refusé.

Concernant le nombre de personnes invitées par l'entremise d'ARRIMA souhaitant s'installer en région, le Ministère ne détient pas ces données. Or, la Loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions (article 1).

Nous tenons également à vous informer que d'autres renseignements plus récents, portant sur les invitations par l'entremise d'Arrima, sont disponibles sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : <https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/informations/arrima/invitations.html>.

Nous vous avisons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec (CAI) de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à cet égard sur le site Web de la CAI à l'adresse suivante : www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics .

Veuillez agréer, , nos salutations distinguées.

Originale signée par :

M^{me} Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements
personnels

p. j.

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

MOTIFS DE REFUS INVOQUÉS

Article 53 Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

Article 54 Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

DEMANDE :

Concernant le programme ARRIMA, et ce, depuis l'adoption du projet de loi 9 : *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes.*

1. Le nombre de déclarations d'intérêt dans la plateforme ARRIMA en date du 21 novembre 2019;
2. Le nombre d'invitations faites par l'entremise d'ARRIMA, depuis le 16 juin 2019, ventilé par mois;
3. Le nombre d'invitations faites par l'entremise d'ARRIMA, depuis le 16 juin 2019, ventilé par :
 - Nombre de personnes souhaitant s'installer par région, ventilé par région;
 - Profession;
 - Sexe;
 - Région de provenance;
 - Connaissance linguistique.

RÉPONSE :

1. En date du 21 novembre 2019, il y avait 151 024 déclarations d'intérêt dans la banque de déclarations d'intérêts, en excluant celles ayant fait l'objet d'une invitation.
2. En date du 21 novembre 2019, le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a invité **1 757** personnes à lui présenter une demande de sélection à titre permanent. Le tableau ci-bas indique le nombre d'invitations transmises depuis le 16 juin 2019, ventilé par mois :

Mois d'invitation	Nombre d'invitations envoyées
Juillet 2019	950
Août 2019	444
Septembre 2019	201
Octobre 2019	162
Total	1 757

3. Les tableaux suivants représentent la ventilation des personnes invitées par plusieurs caractéristiques :

Tableau 1 : Nombre de personnes invitées ventilé par sexe

Sexe	Nombre de personnes
Féminin	496
Masculin	1261
Total	1 757

Tableau 2 : Nombre de personnes invitées ventilé par présence d'un test de français

Présence d'un test de français	Nombre de personnes
Test valide	417
Test expiré ¹	46
Pas de test	1294
Total	1 757

¹ La durée de validité d'un test linguistique est de deux ans.

Tableau 3 : Nombre de personnes invitées ventilé par présence d'un test d'anglais

Présence d'un test d'anglais	Nombre de personnes
Test valide	876
Test expiré ¹	65
Pas de test	816
Total	1 757

¹ La durée de validité d'un test linguistique est de deux ans.

Tableau 4 : Nombre de personnes invitées ventilé par pays de résidence

Pays de résidence	Nombre de personnes
Canada	1 601
France	67
Chine	13
Inde	12
Belgique	10

Maroc	5
Algérie	
Burundi	
République de Corée	
Sénégal	
Suisse	
Tunisie	
Brésil	
Cameroun	
République démocratique du Congo	
Autres	25
Total	1 757

Tableau 5 : Nombre de personnes invitées ventilé par profession

Profession	Nombre de personnes*
Assistants d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	149
Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	132
Analystes et consultants en informatique	90
Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire	80
Designers graphiques et illustrateurs	76
Ingénieurs et concepteurs en logiciel	69
Autres préposés aux services d'information et aux services à la clientèle	33
Cuisiniers	30
Machinistes et vérificateurs d'usinage et d'outillage	28
Agents de soutien aux utilisateurs	26
Concepteurs et développeurs Web	26
Ingénieurs mécaniciens	26
Ingénieurs électriciens et électroniciens	26
Vendeurs - commerce de détail	23
Adjoints administratifs	22
Conducteurs de camions de transport	19
Enseignants au niveau collégial et autres instructeurs en formation professionnelle	19
Professionnels en publicité, en marketing et en relations publiques	18
Analystes de bases de données et administrateurs de données	17
Gestionnaires des systèmes informatiques	17

Techniciens de réseau informatique	17
Chauffeurs-livres - services de livraison et de messagerie	16
Serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	16
Aides-infirmiers, aides-soignants et préposés aux bénéficiaires	15
Directeurs - commerce de détail et de gros	15
Éducateurs et aides-éducateurs de la petite enfance	15
Directeurs de la restauration et des services alimentaires	14
Ingénieurs en aérospatiale	14
Superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	14
Techniciens en comptabilité et teneurs de livres	14
Ingénieurs informaticiens (sauf ingénieurs et concepteurs en logiciel)	13
Préposés à l'entretien ménager et au nettoyage - travaux légers	13
Biologistes et personnel scientifique assimilé	12
Médecins spécialistes	12
Producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé	12
Agents d'administration	11
Agents de développement économique, chercheurs et experts-conseils en marketing	11
Technologues et techniciens en génie mécanique	11
Directeurs des services de génie	10
Ingénieurs civils	10
Technologues et techniciens en génie électronique et électrique	10
Vérificateurs et comptables	10
Évaluateurs de systèmes informatiques	10
Autres	579
Sans profession identifiée	34
Total	1 834

*Une personne peut occuper plus d'une profession.

Données extraites le 4 février 2020

Source : Direction de la planification de l'immigration et des analyses économiques